



en Pays de la Loire

# 2025



# SOMMAIRE

## Petit préambule

## Contexte sociodémographique : le Maine-et-Loire en quelques chiffres

## Les personnes en situation de handicap ayant des droits ouverts à la MDPH

## Les pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE)

## Les principales allocations / prestations

Les enfants et adolescents allocataires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé)

Les adultes allocataires de l'AAH (Allocation adultes handicapés)

Les personnes allocataires de la PCH ou de l'ACTP (Prestation de compensation du handicap et Allocation compensatrice pour tierce personne)

## Les enfants et adolescents

### La scolarisation

La proportion d'élèves handicapés

Les EMAS : le médico-social au service de la communauté éducative

Les ULIS : une offre spécifique de scolarisation de l'Education Nationale

Les élèves en ULIS au sein des écoles primaires

Les élèves en ULIS au sein des collèges

### L'offre médico-sociale pour enfants et adolescents

Quelques données sur les enfants et adolescents accompagnés au sein des principaux ESMS dédiés

## Les adultes

### La situation face à l'emploi

Les personnes bénéficiaires d'une RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

Les Demandeurs d'Emploi (DE) en situation de handicap

### L'offre médico-sociale pour adultes

Quelques données sur les adultes accompagnés au sein des principaux ESMS dédiés

## Petit préambule

Cette première édition des chiffres-clés du handicap en Pays de la Loire a pour objectif de mettre à disposition, sous une forme synthétique et aisément accessible, une part substantielle des données disponibles sur le thème du handicap à l'échelle de chaque département.

Elle valorise principalement des données et indicateurs issus du site *Handidonnées* ([pays-de-la-loire.handidonnees.fr/](http://pays-de-la-loire.handidonnees.fr/)), mais s'appuie également sur des travaux de collecte ad hoc menés par le CREA Pays de la Loire dans une optique de complément ou d'actualisation.

*Point d'attention* : nous attirons l'attention sur le fait que, selon les sources, les dates des données présentées peuvent différer (certaines étant en attente ou en cours d'actualisation). Par ailleurs, nous rappelons aussi que certaines données ne peuvent tout simplement pas être présentées faute de disponibilité.

## Contexte sociodémographique : le Maine-et-Loire en quelques chiffres

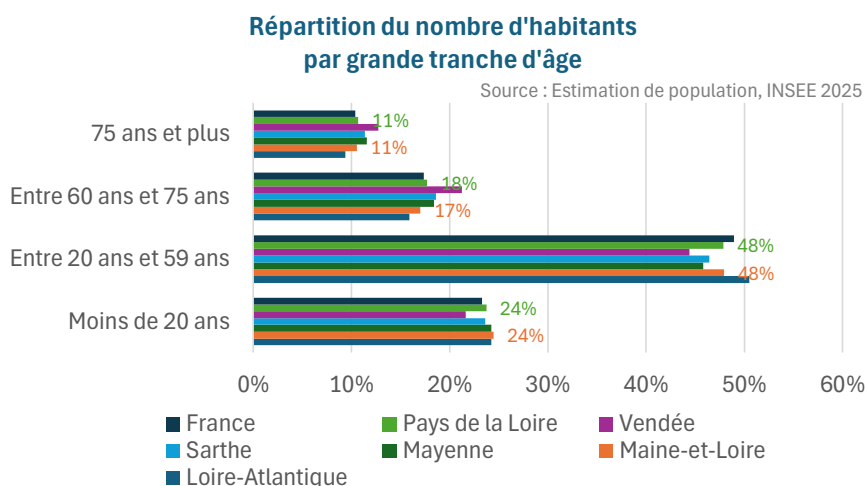
Avec ses **835 364 habitants** en 2025, le département du Maine-et-Loire représente **21% de la population régionale**.

On compte ainsi **118 habitants au km<sup>2</sup>** dans le Maine-et-Loire (contre 123 en région Pays de la Loire et 102 en France).

Entre 2020 et 2025, la population départementale a augmenté de **+1,6%** (contre +2,5% pour les Pays de la Loire et +1,4% pour la France).

En 2025 sur le Maine-et-Loire, la part des « 60 ans et plus » dans la population est de **28%** (comme aux échelles régionale et nationale). Cette proportion était de 27% en 2020.

Source : Estimation de population, INSEE 2025



En Maine-et-Loire, **37% des ménages sont constitués de personnes vivant seules** (comme en région et contre 39% en France).

Par ailleurs, près de **8% sont des familles monoparentales**, comme en région (contre 10% en France). Ces dernières représentant le type de ménage le plus à risque face à la pauvreté.

Source : INSEE, RP 2022

Enfin, près de **12% des habitants du Maine-et-Loire vivent dans un ménage dont le niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté** (ce taux de pauvreté est également de 11% en région et de 15% en France).

Source : FiLoSoFi, 2021

## Les personnes en situation de handicap ayant des droits ouverts à la MDPH

**Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** sont, dans chaque département, le guichet unique d'accès simplifié aux droits et prestations pour les personnes handicapées (enfants et adultes), depuis la loi du 11 février 2005.

Elle exerce de nombreuses missions : accueillir ; informer ; accompagner ; conseiller les personnes handicapées et leur famille ; assurer l'organisation et le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires d'évaluation ; assurer l'organisation et le fonctionnement de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ; aider à la mise en œuvre des décisions prises par la CDAPH ; aider à la formulation du projet de vie de la personne handicapée ; sensibiliser tous les citoyens au handicap ; accompagner les personnes handicapées et leur famille après l'annonce et lors de l'évolution de leur handicap ; organiser des actions de coordination avec les autres dispositifs sanitaires et médico-sociaux ; recueillir et transmettre au niveau national les données relatives à l'action départementale.

Source : [monparcourshandicap.gouv.fr](http://monparcourshandicap.gouv.fr)

**Sur le département du Maine-et-Loire en 2023, près de 54040 personnes sont bénéficiaires d'au moins un droit ouvert auprès de la MDPH.**

Elles représentent **6,5% de la population**, soit une proportion plus faible que celle relevée en région et surtout au niveau national.

| Année 2023              | Nombre de personnes ayant des droits ouverts à la MDPH | Taux de personnes ayant des droits ouverts, pour 100 habitants |
|-------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Maine-et-Loire          | 54038                                                  | 6,5%                                                           |
| <b>Pays de la Loire</b> | <b>289719</b>                                          | <b>7,5%</b>                                                    |
| France                  | 6447618                                                | 9,5%                                                           |

Sources : Rapports d'activité harmonisés des MDPH (CNSA) - INSEE

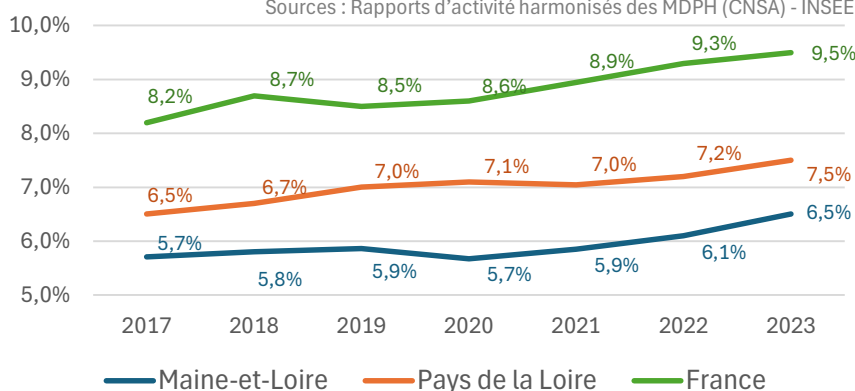
Sur le Maine-et-Loire, la part de la population ayant des droits ouverts auprès de la MDPH suit une tendance haussière depuis 2021 ; et ce après une relative stabilité.

Cette progression tend aujourd'hui à rapprocher le département de la situation régionale.

Dans le Maine-et-Loire, près d'un quart des personnes ayant déposé une demande dans l'année sont des enfants (données 2023)

### Evolution de la part de la population ayant des droits ouverts auprès de la MDPH

Sources : Rapports d'activité harmonisés des MDPH (CNSA) - INSEE



Les droits ouverts auprès de la MDPH renvoient aux prestations suivantes : Allocation adulte handicapé (AAH), Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), Prestation de compensation du handicap (PCH), Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et autres (Carte Mobilité Inclusion, Orientations professionnelles ou vers ESMS, Parcours de scolarisation...).

## Les pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE)

**Les pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE)** sont des dispositifs créés en 2016 qui visent à améliorer l'accompagnement sur leur lieu de vie des personnes en situation de handicap en assurant la continuité de leurs parcours, et donc à évitant en particulier les ruptures de parcours ainsi que les situations sans solution.

Pour répondre à ces intentions, l'ARS des Pays de la Loire a initié en 2017 la création de PCPE dans chacun des départements de la région, s'adressant prioritairement aux enfants et jeunes adultes sans solution d'accompagnement par les ESMS et présentant des troubles autistiques.

Initialement au nombre de 6, les PCPE se sont ensuite rapidement développés : alors que l'étude du CREAL Pays de la Loire conduite en 2022 en recensait déjà 43, l'Agence Régionale de Santé (ARS) en dénombre aujourd'hui 57.

Parmi ces derniers, **11 sont localisés dans le département du Maine-et-Loire.**

***Les pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE)** ont été mis en place dans le cadre de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » portée par Marie-Sophie Dessaulle et à la suite du rapport « Zéro sans solution » remis par Denis Piveteau en juin 2014.*

*Rattachés à un ESMS dit « support », les PCPE sont définis comme « des dispositifs pérennes, souples et modulaires qui peuvent être mobilisés pour répondre à un besoin pérenne ou non de toute personne en situation de handicap dans un objectif inclusif afin de soutenir un projet de vie en milieu ordinaire ».*

*Inscrits dans la transformation de l'offre, les PCPE ont vocation à répondre aux besoins des personnes accompagnées selon une logique de parcours, plutôt qu'une logique de « places ». Leur mission consiste à « compléter la palette de l'offre médico-sociale en proposant une réponse souple et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, dans une visée inclusive permettant à la personne, quel que soit son âge ou son type de handicap, d'être accompagnée selon ses besoins et ses compétences sur son lieu de vie. Il s'agit de créer les conditions permettant d'assurer la continuité du parcours des personnes en situation de handicap, et d'éviter notamment que leur situation ne devienne critique du fait de l'absence d'une réponse adaptée ».*

Source : Circulaire du n° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes.

## Les principales allocations / prestations

### Les enfants et adolescents allocataires de l'AEEH

(Allocation d'éducation de l'enfant handicapé)

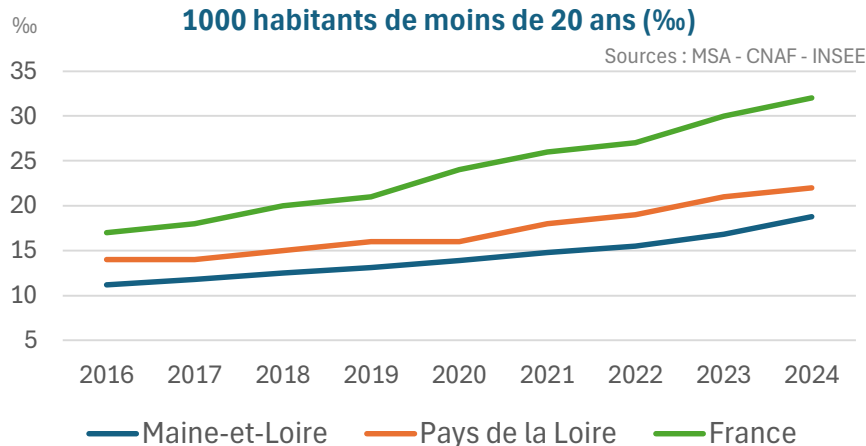
| (Année 2024)     | Nombre d'enfants | Nombre d'allocataires de l'AEEH pour 1000 habitants de moins de 20 ans | Part des familles en dessous du seuil de bas revenus parmi les familles concernées |
|------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Maine-et-Loire   | 3808             | 19 ‰                                                                   | 30%                                                                                |
| Pays de la Loire | 20235            | 22 ‰                                                                   | 30%                                                                                |
| France           | 503907           | 32 ‰                                                                   | 36%                                                                                |

Sources : MSA - CNAF - INSEE

**En Maine-et-Loire en 2024, 3808 enfants sont allocataires de l'AEEH ; soit 19 pour 1000 enfants de 0-19 ans.**

Cette proportion est plus faible qu'ailleurs, en particulier que celle relevée à l'échelle nationale.

#### Evolution du nombre d'allocataires de l'AEEH pour 1000 habitants de moins de 20 ans (‰)



Elle suit une évolution haussière depuis déjà plusieurs années, comme sur nos territoires de comparaison.

Par ailleurs, **30% des familles concernées peuvent être considérées comme « en situation de pauvreté »**. C'est toutefois moins qu'à l'échelle nationale.

### Les adultes allocataires de l'AAH

(Allocation adultes handicapés)

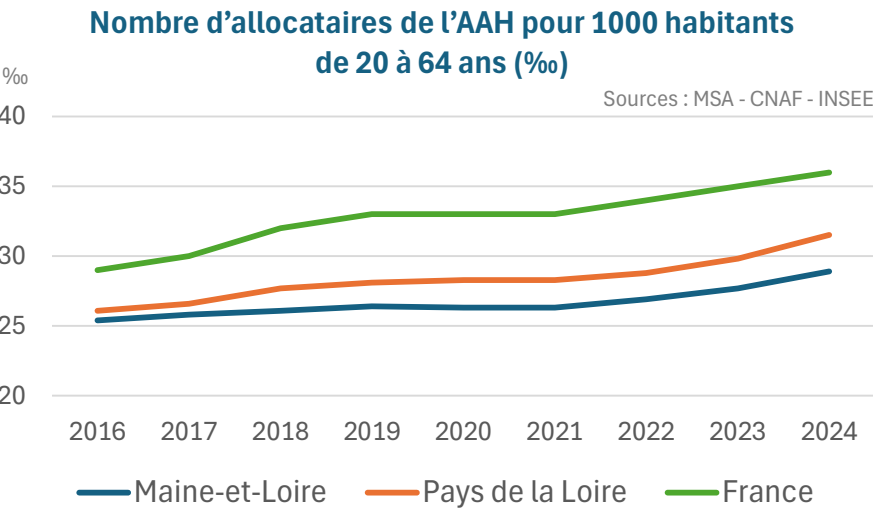
| (Année 2024)     | Nombre d'allocataires | Nombre d'allocataires de l'AAH pour 1000 habitants de 20 à 64 ans | Part d'allocataires vivant à domicile | Part d'allocataires en dessous du seuil de bas revenus |
|------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Maine-et-Loire   | 13104                 | 29 ‰                                                              | 83%                                   | 39%                                                    |
| Pays de la Loire | 67317                 | 32 ‰                                                              | 86%                                   | 42%                                                    |
| France           | 1373794               | 36 ‰                                                              | 89%                                   | 45%                                                    |

Sources : MSA - CNAF - INSEE

**En Maine-et-Loire en 2024, 13104 adultes sont allocataires de l'AAH ; soit 29 pour 1000 personnes de 20-64 ans.**

Cette proportion est un peu plus faible que celle relevée à l'échelle régionale, et l'est plus encore comparativement à la valeur nationale.

Elle connaît par ailleurs une progression moins rapide qu’aux échelles régionale et nationale.



**Sur le département du Maine-et-Loire, ...**

52% des allocataires de l'AAH sont des hommes.  
48% ont 50 ans ou plus (*contre 39% en population générale*).  
83% vivent à domicile ; contre 86% à l'échelle des Pays de la Loire.  
11% de ceux vivant à domicile travaillent en ESAT ; contre 9% à l'échelle des Pays de la Loire.  
39% disposent de revenus inférieurs au seuil de bas revenus Caf ; contre 42% sur les Pays de la Loire.

### Les personnes allocataires de la PCH ou de l’ACTP

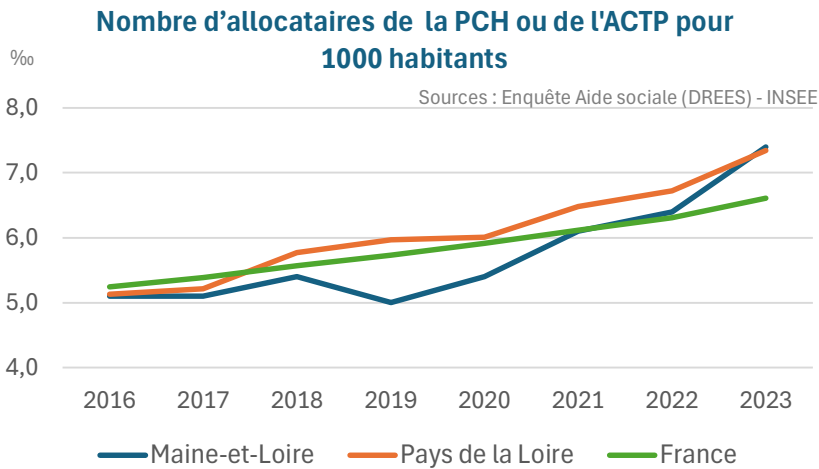
(Prestation de compensation du handicap  
et Allocation compensatrice pour tierce personne)

| (Année 2023)     | Nombre total d'allocataires de la PCH ou de l'ACTP | Nombre d’allocataires de la PCH ou de l'ACTP pour 1000 habitants |
|------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Maine-et-Loire   | 6197                                               | 7,4 ‰                                                            |
| Pays de la Loire | 28621                                              | 7,3 ‰                                                            |
| France           | 451010                                             | 6,6 ‰                                                            |

Sources : Enquête Aide sociale (DREES) - INSEE

**En Maine-et-Loire en 2023, 6197 personnes perçoivent la PCH ou l’ACTP ; soit plus de 7 pour 1000 habitants.**

Cette proportion est semblable à celle relevée à l’échelle régionale.



D’autre part, nous constatons que l’évolution de cette proportion sur le département est singulièrement haussière depuis 2020. Son rythme de progression apparaissant même plus rapide qu’aux échelles régionale et nationale.

# Les enfants et adolescents

## La scolarisation

### La proportion d'élèves handicapés

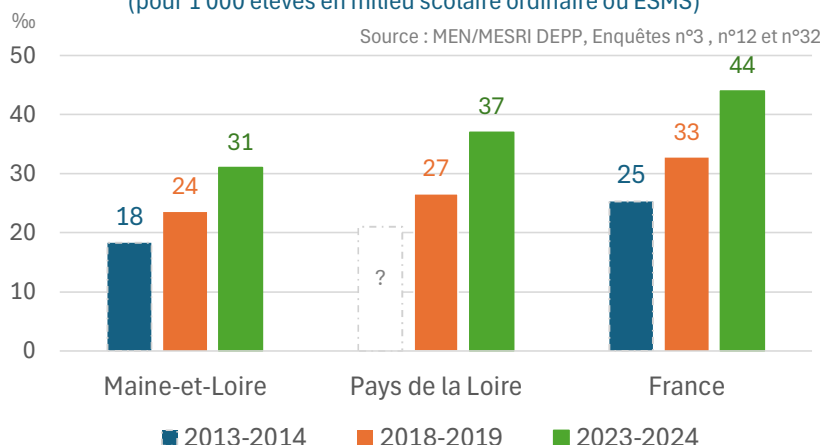
| Année scolaire 2023-2024 | Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves de 1er ou 2nd degré en milieu scolaire ordinaire ou en établissement sanitaire ou médico-social<br><br>(pour 1 000 élèves en milieu scolaire ordinaire ou établissement sanitaire ou médico-social) |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maine-et-Loire           | 31 ‰                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Pays de la Loire</b>  | <b>37 ‰</b>                                                                                                                                                                                                                                         |
| France                   | 44 ‰                                                                                                                                                                                                                                                |

Source : MEN/MESRI DEPP, Enquêtes n°3, n°12 et n°32

La part d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés en milieu ordinaire ou en ESMS s'élève à 31‰ sur le département du Maine-et-Loire.

Elle est plus faible que celle relevée à l'échelle régionale, et encore plus faible que la valeur nationale.

### Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves de 1er ou 2nd degré en milieu scolaire ordinaire ou en ESMS (pour 1 000 élèves en milieu scolaire ordinaire ou ESMS)



Cette proportion est à la hausse quelle que soit l'échelle géographique.

Pour les élèves handicapés scolarisés uniquement en milieu ordinaire, dans le 1<sup>er</sup> degré comme dans le 2<sup>nd</sup> degré, la proportion observée dans le Maine-et-Loire (respectivement 25‰ et 29‰) est également plus faible que celles relevées aux échelles régionale et nationale.

| Année scolaire 2023-2024 | Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves de 1er degré en milieu scolaire ordinaire<br><br>(pour 1 000 élèves en établissement scolaire ordinaire) |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maine-et-Loire           | 25 ‰                                                                                                                                                     |
| <b>Pays de la Loire</b>  | <b>31 ‰</b>                                                                                                                                              |
| France                   | 37 ‰                                                                                                                                                     |

Source : MEN/MESRI DEPP, Enquêtes n°3, n°12 et n°32

| Année scolaire 2023-2024 | Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves de 2nd degré en milieu scolaire ordinaire<br><br>(pour 1 000 élèves en établissement scolaire ordinaire) |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maine-et-Loire           | 29 ‰                                                                                                                                                     |
| <b>Pays de la Loire</b>  | <b>33 ‰</b>                                                                                                                                              |
| France                   | 41 ‰                                                                                                                                                     |

Source : MEN/MESRI DEPP, Enquêtes n°3, n°12 et n°32

## Les EMAS : le médico-social au service de la communauté éducative

La région des Pays de la Loire compte 12 EMAS, dont 5 sur le Maine-et-Loire.

Cf. Étude CREAI de 2023 et actualisée en fin 2025 sur le fonctionnement et l'activité des EMAS en Pays de la Loire.

Les **EMAS (équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation)** sont des équipes pluridisciplinaires qui interviennent auprès des équipes éducatives des établissements scolaires mais aussi directement auprès des enfants en situation de handicap ou à risque de rupture de parcours scolaire, sur sollicitation des PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité). Elles sont déployées dans le cadre de la convention école inclusive.

## Les ULIS : une offre spécifique de scolarisation de l'Education Nationale

|                         | Nombre d'établissements ayant une ou plusieurs ULIS en 2025 |            |           |          |            |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------|------------|-----------|----------|------------|
|                         | Ecoles                                                      | Collèges   | Lycées    | EREA     | Total      |
| Maine-et-Loire          | 44                                                          | 40         | 8         | 0        | 92         |
| <b>Pays de la Loire</b> | <b>234</b>                                                  | <b>199</b> | <b>41</b> | <b>1</b> | <b>475</b> |
| France                  | 5246                                                        | 3899       | 812       | 30       | 9987       |

ULIS = unités localisées pour l'inclusion scolaire

Sources : RAMSESE et ONISEP (Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse)

En Maine-et-Loire, **92 établissements** disposent d'au moins une ULIS. Près de la moitié sont des écoles.

Les **ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)** sont des dispositifs visant à faciliter la scolarisation d'élèves en situation de handicap dans les écoles ordinaires, avec un cadre pédagogique adapté. L'inscription est décidée par la CDAPH, et l'équipe comprend notamment un enseignant coordinateur et, le cas échéant, un-e AVS pour soutenir l'élève.

Un **Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)** est un établissement scolaire public dont la spécificité est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et/ou sociale, ou présentant des difficultés liées à une situation de handicap.

→ La région Pays de la Loire compte 3 EREA, dont 1 en Maine-et-Loire.

## Les élèves en ULIS au sein des écoles primaires

Dans le Maine-et-Loire, à la rentrée 2024, nous dénombrons **506 élèves en ULIS au sein d'une école**.

Cela représente **65 élèves en ULIS pour 10000 élèves en école primaire** ; contre 72 pour 10000 à l'échelle des Pays de la Loire.

Il s'agit de l'une des proportions les plus faibles parmi les 5 départements que compte la région.

En Maine-et-Loire comme en région, nous dénombrons 11 élèves par ULIS en moyenne.

Source : DEPP – Ministère de l'Éducation Nationale

## Les élèves en ULIS au sein des collèges

Dans le Maine-et-Loire, à la rentrée 2024, nous dénombrons **511 élèves en ULIS au sein d'un collège**.

Cela représente **119 élèves en ULIS pour 10000 élèves en collège** ; contre 123 pour 10000 à l'échelle des Pays de la Loire.

Source : DEPP – Ministère de l'Éducation Nationale

## L'offre médico-sociale pour enfants et adolescents

Le **Maine-et-Loire** compte **4 Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)**, parmi les 12 que rassemble La région Pays de la Loire.

Le département compte également **1 Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)**, parmi les 7 présents en région.

(source : FINESS, 2024)

Les **CAMSP** sont des établissements médico-sociaux chargés de la prise en charge précoce des problématiques de handicap chez les enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des difficultés ou des retards dans leur développement.

Les **CMPP** sont des services médico-sociaux assurant consultations, diagnostics et soins ambulatoires pour les enfants et adolescents (0-20 ans) et leur famille, axés sur les difficultés d'apprentissage, troubles psychomoteurs, du langage ou du comportement.

Par ailleurs, nous dénombrons aussi en Maine-et-Loire **33 établissements médico-sociaux (EMS)** et **32 SESSAD** ; correspondant à un total de 2248 places.

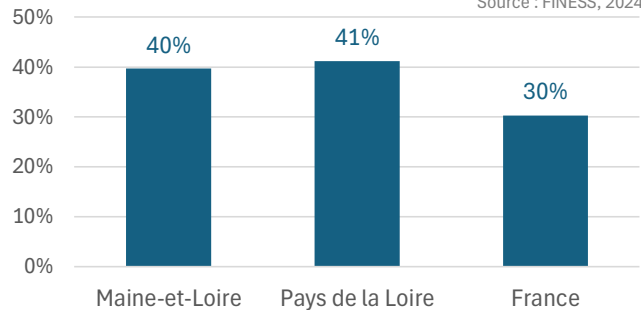
| Catégorie d'ESMS<br>(année 2024) | Département du Maine-et-Loire |                  |                      | Taux<br>d'équipement<br>régional | Taux<br>d'équipement<br>national | Nb moyen de places par<br>ESMS |                  |
|----------------------------------|-------------------------------|------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|------------------|
|                                  | Nb d'établissements           | Nombre de places | Taux<br>d'équipement |                                  |                                  | Maine-et-Loire                 | Pays de la Loire |
| Ctre.Acc.Fam.Spécia.             | 1                             | 16               | 0,08 ‰               | 0,1 ‰                            | 0,04 ‰                           | 16                             | 14               |
| Etab.Acc.Temp.E.H.               | 1                             | 4                | 0,02 ‰               | 0,02 ‰                           | 0,01 ‰                           | 4                              | 10               |
| Etab.Enf.ado.Poly.               | 2                             | 37               | 0,2 ‰                | 0,2 ‰                            | 0,3 ‰                            | 19                             | 28               |
| Etab.Expér.Enf.Hand.             | 0                             | 0                | 0 ‰                  | 0,05 ‰                           | 0,02 ‰                           |                                | 23               |
| I.E.M.                           | 2                             | 65               | 0,3 ‰                | 0,4 ‰                            | 0,5 ‰                            | 33                             | 37               |
| I.M.E.                           | 20                            | 881              | 4,3 ‰                | 3,9 ‰                            | 5 ‰                              | 44                             | 48               |
| D.I.T.E.P.                       | 5                             | 263              | 1,3 ‰                | 1,3 ‰                            | 1,3 ‰                            | 53                             | 46               |
| Inst.Déf.Auditifs                | 1                             | 45               | 0,2 ‰                | 0,1 ‰                            | 0,3 ‰                            | 45                             | 63               |
| Inst.Déf.Visuels                 | 1                             | 45               | 0,2 ‰                | 0,2 ‰                            | 0,1 ‰                            | 45                             | 81               |
| S.E.S.S.A.D.                     | 32                            | 892              | 4,3 ‰                | 4,4 ‰                            | 3,3 ‰                            | 28                             | 32               |
| Total                            | 65                            | 2248             | 10,9 ‰               | 10,8 ‰                           | 11 ‰                             | 35                             | 38               |

Taux d'équipement : nb de places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans

Sources : FINESS - INSEE

Part des places installées en SESSAD parmi l'ensemble des places installées en ESMS enfants

Source : FINESS, 2024



40% de ces 2248 places sont installées en SESSAD.

Sur le département du Maine-et-Loire, nous disposons, en moyenne, de 28 places par SESSAD et de 41 places par EMS (contre respectivement 32 et 44 places au niveau régional).

Parmi ces EMS pour enfants et adolescents, les DITEP disposent de la capacité moyenne la plus importante ; suivi des instituts pour déficients sensoriels et des IME.

**IME** : Institut Médico-Éducatif

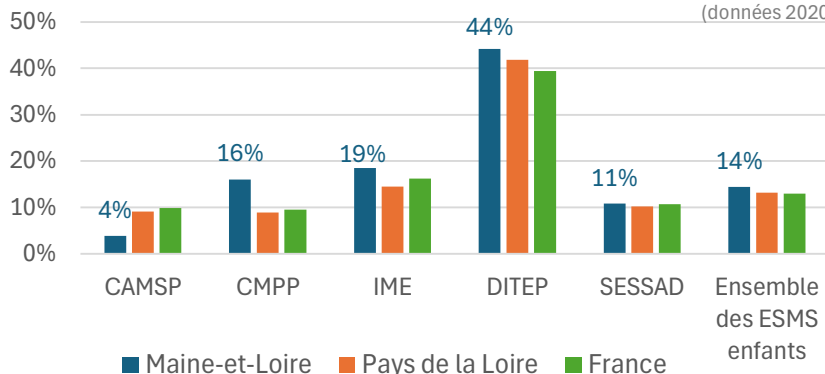
**DITEP** : Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

**SESSAD** : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

## Quelques données sur les enfants et adolescents accompagnés au sein des principaux ESMS dédiés

### Part des enfants et adolescents accompagnés ayant une mesure de protection de l'ASE

Source : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social (ATIH - ANAP) (données 2020)



### Sur le département de la Maine-et-Loire, ...

6% des enfants et adolescents accompagnés en CMPP ont plus de 15 ans.

C'est aussi le cas de 50% de ceux accompagnés en IME, ...

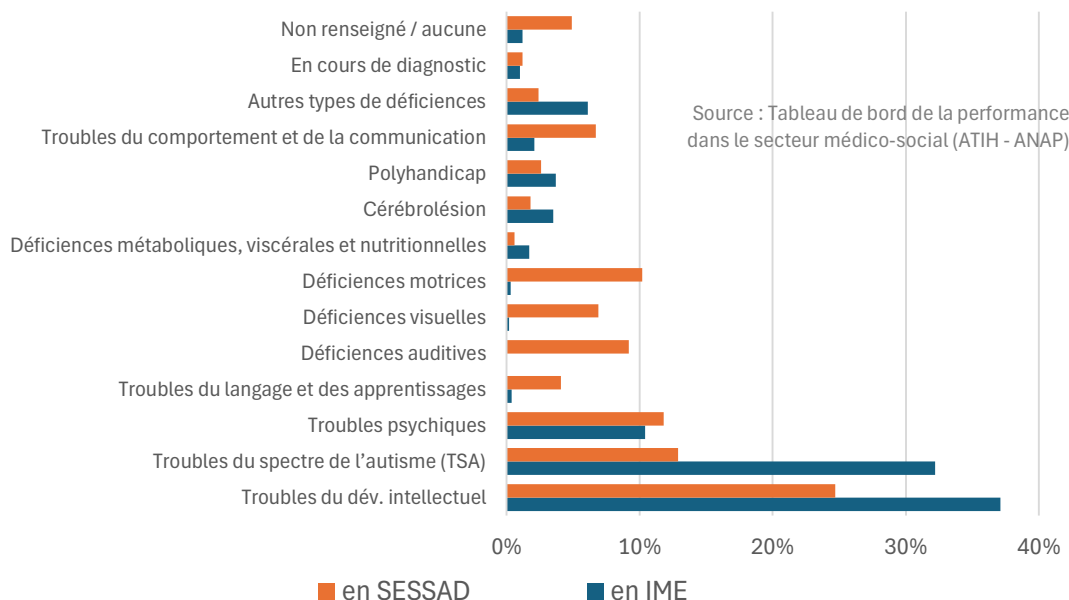
...de 11% de ceux accompagnés en DITEP...

...et de 27% de ceux accompagnés en SESSAD.

Source : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social (ATIH - ANAP) – données 2020

Globalement, en Maine-et-Loire, **14% des enfants et adolescents accompagnés ont une mesure de protection de l'ASE** (Aide Sociale à l'Enfance). Cette proportion monte jusqu'à 44% chez ceux accompagnés en DITEP et est même supérieure à la valeur régionale. On notera aussi le pourcentage supérieur aux valeurs régionale et nationale chez les enfants et adolescents accompagnés en CMPP (16%, contre 9-10%).

### Déficiences principales chez les enfants et adolescents accompagnés en IME ou en SESSAD, en Maine-et-Loire en 2020



Source : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social (ATIH - ANAP)

Parmi les déficiences principales, les troubles du développement intellectuel sont les plus fréquemment observés. C'est le cas chez les enfants et adolescents accompagnés en SESSAD, mais surtout parmi ceux accompagnés en IME.

Les TSA sont également sensiblement plus fréquents chez ceux accompagnés en IME.

A l'inverse, les déficiences motrices ou sensorielles, ainsi que les troubles du langage et des apprentissages ou encore les troubles du comportement, s'observent davantage parmi les enfants et adolescents accompagnés en SESSAD.

# Les adultes

## La situation face à l'emploi

### Les personnes bénéficiaires d'une RQTH

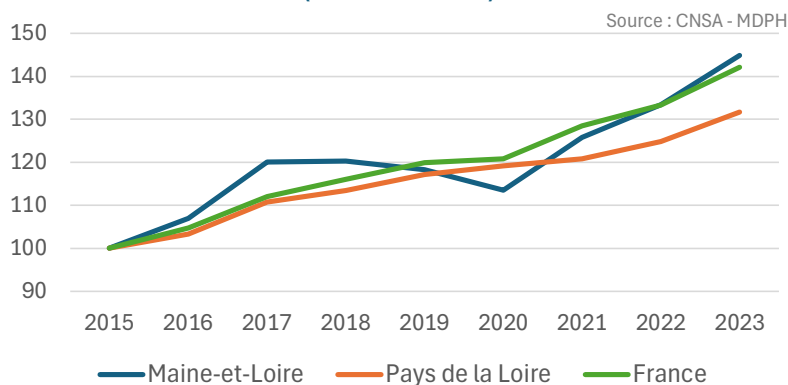
(Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

| (année 2023)     | Nombre de travailleurs RQTH | Nombre de travailleurs RQTH pour 1000 actifs de 15-64 ans |
|------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Maine-et-Loire   | 26 898                      | 69 ‰                                                      |
| Pays de la Loire | 144 686                     | 80 ‰                                                      |
| France           | 2 904 606                   | 92 ‰                                                      |

Sources : CNSA - MDPH - INSEE

**Dans le Maine-et-Loire en 2023, 26900 personnes bénéficient d'une RQTH.** Cela représente **près de 70 personnes en emploi ou en recherche d'emploi pour 1000 actifs de 16-64 ans** ; soit un ratio plus faible que ceux relevés aux échelles régionale et nationale.

### Evolution comparée du nombre de travailleurs RQTH (base 100 en 2015)



L'évolution du nombre de personnes concernées est à la hausse, malgré un fléchissement en 2019 et 2020.

Globalement, cette progression aura été plus rapide qu'au plan régional et finalement assez proche de la dynamique nationale.

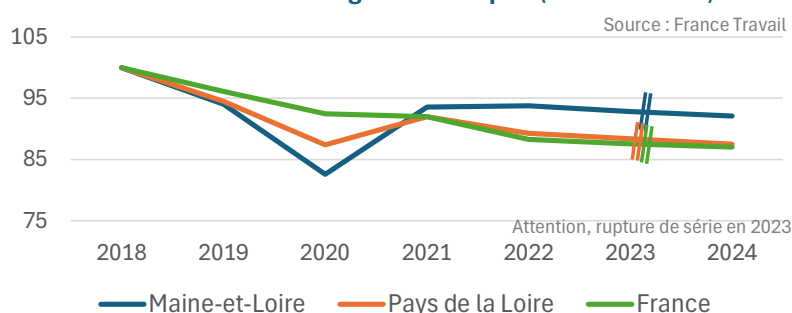
### Les Demandeurs d'emploi (DE) en situation de handicap

| déc-24           | Nb de DE cat ABC Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi | Part des DEBOE parmi les DE cat ABC |
|------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Maine-et-Loire   | 6 179                                                   | 9%                                  |
| Pays de la Loire | 25 277                                                  | 9%                                  |
| France           | 448 616                                                 | 8%                                  |

Source : France Travail

**En Maine-et-Loire, en fin d'année 2024, 9% des demandeurs d'emploi des catégories A-B-C sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ; et sont donc reconnus en situation de handicap.** Cela représente plus de 6179 personnes.

### Evolution comparée du nb de DE cat ABC bénéficiaires de l'obligation d'emploi (base 100 en 2018)



La baisse du nombre de personnes concernées constatée aux plans régional et national, ne s'observe pas aussi franchement à l'échelle du département du Maine-et-Loire.

## L'offre médico-sociale pour adultes

Sur le département du Maine-et-Loire, nous dénombrons **103 établissements médico-sociaux pour adultes** (EMS) et **23 services d'accompagnement** (15 SAVS et 8 SAMSAH) ; correspondant à un total de 4065 places.

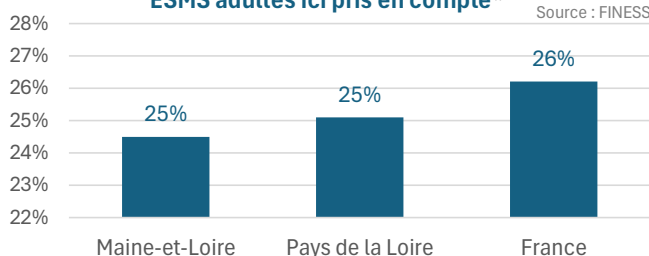
| Catégorie d'ESMS<br>(année 2024) | Maine-et-Loire      |                  |                      | Taux<br>d'équipement<br>régional | Taux<br>d'équipement<br>national | Nb moyen de places par<br>ESMS |                  |
|----------------------------------|---------------------|------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|------------------|
|                                  | Nb d'établissements | Nombre de places | Taux<br>d'équipement |                                  |                                  | Maine-et-Loire                 | Pays de la Loire |
| E.A.M                            | 4                   | 44               | 0,1 ‰                | 0,5 ‰                            | 0,6 ‰                            | 11                             | 35               |
| E.A.N.M.                         | 28                  | 720              | 1,8 ‰                | 1,1 ‰                            | 1,1 ‰                            | 26                             | 23               |
| E.A.T.A.H.                       | 1                   | 4                | 0,01 ‰               | 0,02 ‰                           | 0,01 ‰                           | 4                              | 11               |
| E.S.A.T.                         | 24                  | 1448             | 3,6 ‰                | 3,5 ‰                            | 3,6 ‰                            | 60                             | 72               |
| Etab.Expér.P.H.                  | 6                   | 21               | 0,05 ‰               | 0,04 ‰                           | 0,03 ‰                           | 4                              | 4                |
| F.A.M.                           | 10                  | 275              | 0,7 ‰                | 0,5 ‰                            | 0,4 ‰                            | 28                             | 22               |
| Foyer de vie A.H.                | 11                  | 226              | 0,6 ‰                | 1,5 ‰                            | 1 ‰                              | 21                             | 20               |
| Foyer Héberg. A.H.               | 6                   | 184              | 0,5 ‰                | 0,8 ‰                            | 0,7 ‰                            | 31                             | 22               |
| M.A.S.                           | 12                  | 479              | 1,2 ‰                | 1,1 ‰                            | 1 ‰                              | 40                             | 42               |
| S.A.M.S.A.H.                     | 8                   | 183              | 0,5 ‰                | 0,4 ‰                            | 0,4 ‰                            | 23                             | 23               |
| S.A.V.S.                         | 15                  | 451              | 1,1 ‰                | 1,5 ‰                            | 1,3 ‰                            | 30                             | 32               |
| UEROS                            | 1                   | 30               | 0,08 ‰               | 0,02 ‰                           | 0,02 ‰                           | 30                             | 21               |
| <b>Total</b>                     | <b>126</b>          | <b>4065</b>      | <b>10,2 ‰</b>        | <b>11,1 ‰</b>                    | <b>10,6 ‰</b>                    | <b>32</b>                      | <b>32</b>        |

Taux d'équipement : nb de places installées pour 1 000 adultes de 20-59 ans

Sources : FINESS - INSEE

**Part des places installées en SAVS et SAMSAH parmi l'ensemble des places installées dans les ESMS adultes ici pris en compte\***

Source : FINESS



\* SAMSAH, SAVS, EAM, EANM, EATAH, Etab.Expér.PH, FAM, Foyer de vie AH, Foyer Héberg. AH, MAS

Près de 25% des places des ESMS ici pris en compte\* sont installées en SAVS ou SAMSAH.

\* SAMSAH, SAVS, EAM, EANM, EATAH, Etab.Expér.PH, FAM, Foyer de vie AH, Foyer Héberg. AH, MAS.

Sur le département du Maine-et-Loire, nous disposons, en moyenne, de 30 places par SAVS et 23 places par SAMSAH (contre respectivement 32 et 23 places à l'échelle régionale).

Parmi les EMS, ce sont les ESAT qui disposent de la capacité moyenne d'accueil la plus importante (avec un nombre moyen de places par ESAT de 60).

**EANM** : Établissement d'Accueil Non Médicalisé

**ESAT** : Établissement ou Service d'Accompagnement par le Travail

**FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé

**MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée

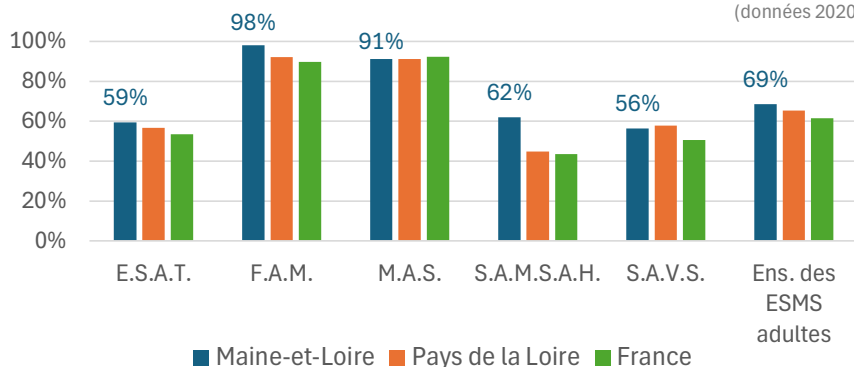
**SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

**SAVS** : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

## Quelques données sur les adultes accompagnés au sein des principaux ESMS dédiés

### Part des adultes accompagnés ayant une mesure de protection pour majeurs

Source : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social (ATIH - ANAP) (données 2020)



### La part des adultes accompagnés ayant 50 ans ou plus (en Maine-et-Loire) :

24% en ESAT (contre 23% à l'échelle de la région).  
 44% en FAM (contre 50%).  
 40% en MAS (contre 42%).  
 32% en SAMSAH (contre 30%).  
 40% en SAVS (contre 35%).

Source : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social (ATIH - ANAP) – données 2020

Globalement, en Maine-et-Loire, **69% des adultes accompagnés ont une mesure de protection**. C'est le cas de la quasi-totalité des personnes accompagnées en FAM ou en MAS. Quasi systématiquement les valeurs départementales apparaissent ici plus élevées que celles relevées à l'échelle nationale, voire à l'échelle régionale.



# **LES CHIFFRES-CLÉS DU HANDICAP** en Pays de la Loire - 2025 -

## **Le Maine-et-Loire (49)**



Centre Régional d'Etudes,  
d'Actions et d'Informations  
en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité